



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
Ministère des Solidarités et de la Santé

## **CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

**Année 2020**

**Spécialité : Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques  
éducatives**

**Sujet n : 7 (principal)**

### **ÉPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours) :**

Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 7 documents et 19 pages.**

### **Sujet :**

Vous êtes conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Vous êtes sollicité(e) par un(e) élu(e) d'une communauté de communes regroupant 20 communes rurales. Le service "Familles et solidarités" de cette communauté de communes constate que des acteurs éducatifs et sociaux du territoire (centre de loisirs, établissements scolaires, EHPAD, Génération Mouvement) souhaitent développer chacun de leur côté des actions d'éducation au numérique.

Ils ne se sont pas concertés et n'ont pas une bonne connaissance des acteurs ressources du territoire.

Vous savez qu'il y a une maison France Service, une bibliothèque labellisée Espaces Publics Numériques et un tiers-lieu "Fabrique de territoire".

Les élus vous demandent de proposer un plan d'action afin de favoriser la mise en cohérence des projets des acteurs sociaux-éducatifs du territoire. Ils souhaitent favoriser le travail en réseau et en partenariat avec les acteurs du numérique existants, et ce dans une démarche d'éducation populaire.

Afin d'élaborer votre projet d'action, vous pourrez vous appuyer sur les repères et exemples proposés dans le dossier joint, ainsi que de vos connaissances et de vos expériences personnelles.

Documents joints :

Document 1 : Charte des espaces publics numériques de la ville de Cannes, version Octobre 2008, extrait, (2 pages).	Pages 1 et 2
Document 2 : Site Emfor : <a href="http://www.emfor-bfc.org/telecharger/publications/reseaux.pdf">http://www.emfor-bfc.org/telecharger/publications/reseaux.pdf</a> , « Autour de la notion de réseau » ; septembre 2009, extrait, (3 pages).	Pages 3 à 5
Document 3 : Dossier Educ pop num « L'éduc pop augmentée » ; extrait, (3 pages).	Pages 6 à 8
Document 4 : Dossier « maisons France service » 14 juin 2019 <a href="https://www.gouvernement.fr/2-000-maisons-france-service-d-ici-a-2022">https://www.gouvernement.fr/2-000-maisons-france-service-d-ici-a-2022</a> , (2 pages).	Pages 9 et 10
Document 5 : site du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, « Définition tiers lieux » <a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/tiers-lieux">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/tiers-lieux</a> . (1 page).	Page 11
Document 6 : Dossier « Le numérique, contours, enjeux, impacts ». Site Emfor Bourgogne-Franche-Comté, (4 pages).	Pages 12 à 15
Document 7 : Dossier de presse « Fabriques de territoire » ; extraits, (4 pages).	Pages 16 à 19



Ville de Cannes

# CHARTRE DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (Version Oct. 08)

Document approuvé au Comité Technique Paritaire du 5 février 2009

La présente Charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des Espaces Publics Numériques (EPN) gérés par la Ville de Cannes.

## DEFINITIONS

Un EPN est un lieu ouvert au public permettant une utilisation libre ou en atelier, de matériels informatiques dans le but de faciliter l'initiation aux technologies de l'information et de la communication et leur appropriation par le public pour un coût modique.

### **LA VOCATION DE L'ENSEMBLE DES EPN**

- Démocratiser l'outil informatique en ouvrant les EPN à un large public : jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emplois, citoyens, et administrés,
- Faciliter l'accès à la culture, à l'information et aux sites de démarches administratives,
- Consolider des liens inter-générationnels à travers l'usage de l'outil informatique,
- Créer des liens entre les quartiers en offrant une complémentarité des activités des EPN répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Cannes,
- Encourager une démarche citoyenne en diffusant les notions d'usage et de civilité propres à Internet,
- Aider à la création de sites destinés à promouvoir :
  - une entreprise ("pépinière d'entreprises"),
  - une association (Association +),
  - une personne (création d'un blog pour chercher un emploi ou créer son activité).

### **LES SERVICES PROPOSES**

Les EPN disposent de moyens techniques essentiellement composés d'ordinateurs connectés à l'Internet ; le nombre d'ordinateurs peut varier de un à plusieurs selon le lieu.

Ils proposent des activités en adéquation avec les besoins des publics : correspondance électronique, atelier d'écriture, recherches documentaires, recherches d'emploi, administration électronique... Dans ces lieux, l'accent est mis sur l'accompagnement du public par un personnel formé. Cependant, tous les EPN ne disposant pas des mêmes capacités d'accueil, l'accompagnement par un personnel dédié ne sera pas assuré à plein temps et dans tous les lieux. Le tableau, en annexe, détaille les services proposés dans chaque EPN.

Les EPN s'engagent à adapter leurs actions de manière proactive en vue de satisfaire l'accès au plus grand nombre, notamment les personnes défavorisées ou éloignées des Technologies de l'Information et de la Communication.

### **LES PUBLICS CONCERNES**

Les EPN adaptent leur accueil et leurs activités aux différentes catégories de publics, en fonction de leurs orientations propres

- Ils favorisent l'accès aux personnes handicapées à l'Internet,
- Ils sont ouverts aux personnes de moins de 18 ans munies d'une autorisation parentale obligatoire,
- Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte référent, qui pourra être, le cas échéant, un membre du personnel d'accueil de l'EPN, si celui-ci donne son accord.

### **LE DEVOIR DE NEUTRALITE ET LA REGLEMENTATION APPLIQUEE**

Les EPN s'engagent à mener une activité à caractère non commercial. Par ailleurs, ils veillent à respecter une parfaite neutralité à l'égard des différents prestataires agissant dans le domaine de la micro-informatique, de l'Internet et du multimédia.

Les EPN s'engagent à respecter les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de sécurité des biens et des personnes, en matière de droits de la propriété, en particulier en ce qui concerne l'impression et l'enregistrement d'œuvres sur quelque support que ce soit.

L'équipe d'animation des EPN s'engage à adopter une attitude vigilante vis à vis des sites Internet à risque. L'action pédagogique de prévention et d'information vis à vis des publics les plus sensibles, constitue une priorité pour l'équipe.

Chaque EPN s'engage à afficher la présente charte dans son enceinte, rappelant l'ensemble des éléments permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes, l'intégrité du lieu et du matériel ainsi que les attitudes admises et celles contraires au fonctionnement d'un tel lieu de culture et d'initiation.

## **LES CONDITIONS D'ACCES**

**L'accès aux EPN est réservé aux usagers inscrits et soumis à l'acceptation de la présente charte.**

Lors de l'inscription, l'usager doit présenter une pièce d'identité et remplir une fiche de renseignements. Une fois inscrit, il pourra alors accéder à l'ensemble des EPN cités en annexe, sur présentation de sa carte d'identité. En échange de celle-ci, un agent d'accueil lui attribuera l'usage d'un ordinateur. Dans le respect de la loi, l'identité de toute personne connectée à un ordinateur est conservée dans un fichier informatique.\*

Les conditions d'accès, les dates et horaires d'ouverture sont définis dans le tableau annexé à ce document.

Le temps d'utilisation par personne est limité et peut varier en fonction de l'affluence. Il est laissé à l'appréciation du personnel d'accueil. Un poste ne peut être utilisé que par deux personnes au maximum à la fois.

L'impression des documents est payante. Le tarif des impressions, affiché dans les EPN, est fixé et révisable par délibération du conseil municipal.

\* Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au personnel d'accueil.  
N° d'enregistrement à la CNIL pour les médiathèques : 1092717

## REGLES DE BON USAGE

Les EPN se réservent un droit de regard sur l'activité des utilisateurs : sous l'autorité du chef de service, le personnel pourra interrompre la séance, et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès à Internet dans les EPN de la Ville de Cannes, en cas de manquement aux règles mentionnées ci-dessous.

La Ville de Cannes se réserve le droit de poursuivre tout contrevenant.

**L'usager s'engage à, sans que la liste soit exhaustive :**

- autoriser l'EPN à collecter et à traiter les données nominatives le concernant dans le cadre de ses obligations légales et du contrôle du respect des obligations découlant du règlement et de la charte de l'EPN,
- communiquer ses coordonnées exactes à l'EPN,
- ne pas consulter des sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux à caractère violent, les sites érotiques ou pornographiques, les sites faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine, les sites de jeux d'argent. Le personnel des EPN est habilité à mettre fin immédiatement à toute consultation de ce type,
- respecter la législation sur la propriété intellectuelle et artistique qui interdit :
  - l'utilisation, la reproduction, la représentation ou la diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple un extrait musical, ou littéraire, une photographie, une vidéo, un site Web,...) en violation des prérogatives des titulaires des droits de l'auteur ou de ses ayant droits,
  - les copies de logiciels commerciaux de cédéroms,
  - la contrefaçon et le piratage,
- ne pas effectuer d'opérations nuisibles au bon fonctionnement du matériel (sous peine de se voir facturer le montant de la réparation),
- ne pas installer de programmes personnels (logiciels, cédéroms),
- ne pas télécharger, ni sauvegarder de données sur les ordinateurs de l'EPN,
- sauvegarder les différents contenus exclusivement sur des supports personnels de type clés mémoire USB et ce avec l'accord de l'animateur avant son utilisation et après vérification par l'antivirus. En aucun cas, les EPN ne pourront être tenus responsables du dysfonctionnement d'un support ;
- être responsable de l'affichage sur écran et de l'édition des documents consultés,
- ne pas utiliser de messageries autres que celles qui sont autorisées sur l'EPN à savoir la consultation du courrier électronique en ligne (Webmail), l'hébergement des boîtes aux lettres se fera exclusivement à l'extérieur de l'EPN, l'envoi des SPAMS est strictement interdit,
- ne pas diffamer, violer la propriété intellectuelle et utiliser des données personnelles ou confidentielles sur autrui sans autorisation ni diffuser de contenus violents ou outrageants sur des Blogs ; l'hébergement de ces derniers est interdit sur l'EPN,
- utiliser des contenus libres de droits,
- ne pas usurper l'identité ou le numéro de téléphone d'autrui,
- ne pas utiliser les chats (messagerie instantanée),
- n'utiliser que les jeux en ligne autorisés par l'EPN,
- être entièrement responsable lors d'une démarche administrative en ligne, de la validité des renseignements nécessaires à la compréhension de cette démarche, ainsi que des informations fournies et du succès de sa déclaration, et de la sauvegarde de sa déclaration en ligne,

N

- signaler au début de l'utilisation du poste informatique toute anomalie constatée,
  - respecter le calme et la tranquillité nécessaires à un bon fonctionnement de l'espace.
- En complément, des points listés ci-dessus, l'ensemble de la législation relative à Internet, les réseaux et les services de communication, est explicité dans des sites de référence cités en fin de ce document.

## LIMITES DE RESPONSABILITE

Les EPN ne peuvent être tenus pour responsables :

- du contenu et des informations disponibles sur l'Internet. En effet, celui-ci peut contenir des documents de mauvaise qualité ou dont la nature est susceptible de choquer ;
  - de la qualité des informations disponibles sur l'Internet ; les EPN proposent aux utilisateurs une sélection de sites choisis pour leurs qualités informatives, graphiques et de navigabilité. Toutefois, ils ne peuvent en garantir la pérennité et dans tous les cas, les EPN encouragent l'utilisateur à vérifier la validité des informations trouvées sur Internet ;
  - des conséquences, quelles qu'elles soient, de l'usage d'Internet (consultation, achat en ligne, inscription, messagerie, déclaration en ligne). En particulier, la confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurées, la navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.
- L'envoi de toute information nominative se fait sous la responsabilité de l'internaute (inscription à un concours, par exemple).
- du mauvais déroulement d'une procédure administrative en ligne et de la sauvegarde de la déclaration en ligne,
  - d'utilisation illégale ou commerciale de leur matériel;
  - d'utilisation abusive de cartes de crédit et/ou en cas d'achats inconsidérés par des mineurs d'âge;
  - des transactions effectuées sur Internet. Le paiement en ligne est toléré. En cas de surcoût pour l'EPN, le montant de celui-ci sera réclamé à l'utilisateur concerné,
  - d'utilisation non respectueuse du courrier électronique (y compris spamming) et du chat ou pour les propos tenus sur l'Internet,
  - de non fonctionnement,
  - de vol ou de perte d'objet.

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, les EPN conserveront pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

## LES SITES DE REFERENCE

Forum des droits sur l'Internet : <http://www.foruminternet.org/>

Protection des mineurs sur Internet : <http://www.internet-mineurs.gouv.fr/>

Internet pour tous : site de la Délégation aux usages de l'Internet : <http://delegation.internet.gouv.fr/>

Le portail gouvernemental de la Société de l'information : <http://www.internet.gouv.fr/>

L'administration en ligne : <http://www.adele.gouv.fr/>

Médiateur du net : <http://mediateurdunet.fr/fo/index.php>

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : <http://www.cnil.fr>



## Autour du concept de réseau

Étymologiquement le mot **réseau** vient du latin "**rete**" qui signifie "**filet**", donnant naissance à l'adjectif "**réticulé**".

Un réseau est un ensemble de nœuds ou (pôles) reliés entre eux par des liens (canaux). Les nœuds peuvent être des points massiques simples ou des sous-réseaux complexes. Les canaux sont à leur tour des flux de force, d'énergie ou d'information.

Source : wikipédia

La notion de réseau renvoie primitivement à celle de capture, de chasse. Par transposition, le réseau est ainsi un outil de capture d'informations (les réseaux de renseignement). Cette référence au filet est plus évidente en anglais où réseau se dit "network", littéralement "un filet qui travaille".

Extrait de "Réseaux et professionnalisation des acteurs de la formation"  
Actualité de la Formation Permanente n° 215 - Centre Inffo - juillet-août 2008

### Quelques notions clés...

#### L'intelligence collective

"Elle repose sur un principe simple : la coopération d'entités multiples aboutit à la formation d'une intelligence supérieure par une sorte d'alchimie collective appelée "émergence".

Son application se veut universelle : l'intelligence collective vaut tant pour les insectes (ex : les abeilles, les fourmis) que pour les neurones, les sociétés humaines ou les réseaux techniques."

Extrait du dossier "L'intelligence collective" - Sciences Humaines n° 169 - mars 2006

#### La myopie collective

"Les psychologues appellent "biais de confirmation" le fait que les gens, la plupart du temps, ne s'intéressent qu'aux informations qui confirment leur opinion. Que ce soit en raison de leur composition ou par conformisme. Cet effet a également été constaté dans des groupes dont les discussions deviennent alors restreintes à l'examen sérieux d'une seule solution parmi plusieurs possibles.

Une des manières de lutter contre cet effet nuisible consiste à s'assurer de l'hétérogénéité première des opinions dans la composition du groupe ou, à défaut de la connaître, de la diversité des profils démographiques, professionnels et culturels des participants."

Extrait du dossier "L'intelligence collective" - Sciences Humaines n° 169 - mars 2006

#### La pensée de groupe

"Elle désigne les mécanismes par lesquels un groupe est amené à prendre ou approuver des résolutions qui ne correspondent pas au jugement individuel de ses membres.

Six caractéristiques des groupes favorisent ce genre de fonctionnement :

- la fermeture du groupe sur lui-même,
- son niveau élevé de cohésion,
- la présence d'un leader très directif,
- l'absence de règles de procédure,
- l'homogénéité idéologique du groupe,
- l'existence de menaces extérieures pressantes."

Irving Janis, Psychologue - Extrait du dossier "L'intelligence collective" - Sciences Humaines n° 169 - mars 2006



## Une typologie des réseaux

Éphémère ou durable, restreint ou ample, de proximité ou à distance...

Le réseau peut prendre différentes formes en fonction de son objet, de son organisation mais aussi des acteurs qui le composent.

Dans son ouvrage, "Travailler efficacement en réseau" Guy le Boterf identifie 4 types de réseaux :

- les réseaux de support d'un acteur individuel ou collectif,
- les réseaux d'action collective,
- les réseaux de partage et de capitalisation des pratiques,
- les réseaux d'appui et d'apprentissage mutuel.

### ■ Les réseaux de support d'un acteur individuel ou collectif

"Il est de plus en plus difficile pour un professionnel d'être compétent tout seul. La raison d'être des réseaux de support d'un acteur individuel ou collectif est de lui fournir les "ressources" (savoirs, expertises, informations, relations...) qu'il ne possède pas personnellement et dont il a besoin pour agir."

### ■ Les réseaux d'action collective

"Ils sont basés sur un objectif commun de production collective. Ils nécessitent une collaboration entre les acteurs du réseau pour atteindre les objectifs fixés. Leurs actions peuvent être le développement d'un outil en commun, l'organisation d'une manifestation, la constitution d'une force collective de proposition ou d'influence..."

### ■ Les réseaux de partage et de capitalisation des pratiques

"La mission confiée à ces réseaux consiste à faire progresser les pratiques de chacun à partir de leur partage et de la création d'un savoir commun. Ils visent une valeur ajoutée tant au niveau collectif d'une organisation qu'au niveau des individus participant à ce travail de mutualisation."

### ■ Les réseaux de partage et de capitalisation des pratiques

"Ces réseaux ont pour finalité de rendre possible l'enrichissement des uns par les autres, en échangeant des savoirs ou des savoir-faire, en fournissant des aides réciproques, en faisant en sorte que chacun des membres soit simultanément apporteur et offreur."

Source : "Travailler efficacement en réseau : une compétence collective"  
Guy le Boterf, Les éditions d'Organisation, 2008

## Les "Tic" dans le travail en réseau

### ■ "Les rapports que nous entretenons avec les autres, avec le temps, avec l'espace et avec l'organisation se sont modifiés à travers l'utilisation des tic."

Certains paradoxes ont vu le jour, parmi eux :

- Le paradoxe du rapport aux autres : nous vivons à la fois séparés et ensemble, nous faisons partie d'un collectif sans pour autant être dissous dans ce collectif.
- Le paradoxe du rapport au temps : nous acceptons de perdre du temps pour pouvoir en gagner. Ce phénomène a pris une ampleur sans précédent avec internet.
- Le paradoxe du rapport à l'espace : il s'est profondément modifié. Avant pour faire partie d'un réseau, pour collaborer, une proximité géographique était nécessaire, ou alors il fallait du temps pour communiquer par courrier. Aujourd'hui, le numérique permet de transcender le temps et l'espace. Le monde physique et le monde numérique se nourrissent mutuellement.
- Notre rapport à l'organisation : les actions anticipées, préparées se voient de plus en plus "bousculées" par des organisations de dernière minute. Les Tic modifient la temporalité, nous pouvons être réactifs en temps réel sans être ensemble.

Extrait de "Quelles pratiques collaboratives à l'heure des Tic ?"  
Service de veille scientifique et technologique - Dossier d'actualité n° 49, mars 2009

### ■ Les Technologies de l'information et de la communication (tic) sont un facteur important d'accélération du partage des savoirs.

"Elles permettent d'échanger rapidement entre des acteurs ou des sites qui peuvent être éloignés géographiquement, des données, des informations ou des connaissances. Elles contribuent à faire baisser les coûts de mise en forme et de transmission des connaissances. Les Tic rendent possible l'échange direct entre les différents acteurs sans transiter par un point central."

Source : "Travailler efficacement en réseau : une compétence collective"  
Guy le Boterf, Les éditions d'Organisation, 2008



## Quelques exemples de réseaux

### Les Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (Rers) "un seul vecteur : le savoir"

"Le principe : Permettre à des personnes de tous horizons sociaux, professionnels, culturels, de faire des offres et demandes de savoirs, savoir-faire, expériences..."

Il n'y a pas de petits ou de grands savoirs. La pluralité des personnes, la diversité des savoirs, des lieux d'apprentissage, des méthodes et des motivations font la richesse du système, sans aucun rapport d'argent ou de service."

Source : Ekopédia

### Le réseau européen TNet (Training of trainers network) : "un espace communautaire de communication, de coopération et d'expertise"

"Réseau européen de référence pour la professionnalisation des enseignants et formateurs de la formation professionnelle, TNet a été créé par le Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) en 1998.

Il se définit comme un espace communautaire de communication, de coopération et d'expertise en matière de formation des enseignants et des formateurs de la formation professionnelle. Cet espace est tourné vers l'innovation et vise à satisfaire des besoins réels dans une optique de marché international."

Source : Centre Inffo

### Le Réseau des Cités des Métiers "un label régi par une charte de fonctionnement"

Ce réseau créé en octobre 2001, a pour but :

- de fédérer les cités des métiers "labellisées" (qu'elles soient opérationnelles ou en projet) et d'assurer le lien avec celles qui sont candidates au label,
- d'assurer une représentation de ces structures auprès des institutions nationales et internationales,
- d'organiser l'échange des pratiques entre les différentes cités des métiers,
- de favoriser l'émergence et la conduite de projets communs,
- d'apporter un appui aux projets de création de plates-formes,
- de favoriser des études ou des actions de communication concernant l'insertion, la formation ou l'activité professionnelle...

Chaque membre de l'association exprime son adhésion sans restriction à la Charte de fonctionnement du label "Cité des Métiers".

En savoir plus : [www.reseaucitesdesmetiers.org](http://www.reseaucitesdesmetiers.org)

### Wikipédia "l'encyclopédie-réseau"

Wikipédia est une encyclopédie en ligne universelle, bénévole et multilingue dont la rédaction coopérative est ouverte à tous. Lancée en 2001 par Jimmy Wales, cette initiative collective a connu un essor sans précédent. Les articles de Wikipédia sont constitués de pages web que chacun peut initier, corriger, amender ou compléter directement à partir de la technologie wiki, qui permet d'écrire directement sur le texte collectif.

Source : "L'intelligence collective" Sciences Humaines n° 169 - mars 2006



## POURQUOI LA NAISSANCE DU COLLECTIF EDUCPOPNUM ?

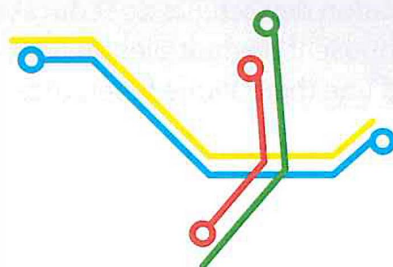
“Les premières actions initiées par la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) de Poitou-Charentes en 2006 autour de **la problématique des liens entre éducation populaire et numérique** partent d’un postulat qui variera peu avec le temps, même si les importants changements qui sont intervenus en dix ans font du numérique un objet mouvant, fuyant.

Ce postulat concerne **les affinités de l’éducation populaire avec les usages rendus possibles par Internet et notamment le web 2.0** : échanges et co-construction des savoirs, information alternative, expression individuelle mais aussi collective et collaborative, formes diverses de réappropriation de la culture de masse, pratiques en amateur, esquisses de contre-pouvoir, auto-organisation, formes d’économie alternative, sans parler de l’extraordinaire développement du logiciel libre sous-tendu par l’intelligence collective.

Est également **affirmée la nécessité d’un accompagnement des jeunes qui ne se focalise pas sur des démarches d’éducation aux dangers d’internet, de prévention de la « cyberdépendance »**. C’est en effet et souvent un des seuls axes de réflexion par lequel la communauté éducative (parents, professeurs, animateurs), démunie par l’utilisation massive des « écrans », déstabilisée par les nouveaux rapports des jeunes aux savoirs ou aux loisirs, a pu prendre en compte la révolution numérique naissante. Il s’agit de donner la possibilité aux jeunes de s’approprier les mondes numériques et d’entrevoir comment les outils numériques peuvent leur permettre de s’approprier le monde, c’est-à-dire de le comprendre, de s’y exprimer et d’y agir, d’y exercer leur citoyenneté.”

***Source** « EducPopNum » ou la constitution d’un collectif régional d’éducation populaire (au) numérique par Marielle Stinès, Conseillère technique pédagogique supérieure*





L'approche d'éducation populaire numérique se distingue des autres approches éducatives ou de médiation numérique en ce qu'elle est **centrée sur les processus d'émancipation et de transformation sociale** :

**> qui sont à l'œuvre dans les pratiques numériques**

Et elle reconnaît ceux qui se développent de pairs à pairs et qui échappent à la médiation des éducateurs, des institutions, qu'elle se donne pour mission d'identifier et d'analyser.

**> qu'il est nécessaire d'étayer par une action éducative « hors-ligne » et « en ligne »**

Éducation à l'image, aux jeux vidéo, accompagnement de la réflexion des jeunes sur leur e-réputation, les stratégies commerciales ou prosélytes dont ils peuvent être l'objet, projets collaboratifs utilisant le numérique.

**> qu'il est nécessaire de déployer pour permettre à l'individu de faire face à l'avancée technologique et à ses puissants enjeux citoyens, politiques, financiers**

Éducation au code, à la pensée algorithmique, à l'histoire et à la gouvernance d'Internet, aux principes menacés du web (neutralité, liberté et égalité), aux communs de la connaissance, aux données ouvertes, etc.

Les structures d'éducation populaire et d'animation socioculturelle, les accueils de loisirs, les accueils jeunes sont un lieu privilégié de l'appropriation, de la mise en projets, en dialogue et en débats de la culture numérique dans une perspective d'émancipation et de transformation sociale. Les professionnels ont un besoin urgent d'être formés pour faire évoluer leurs pratiques à la hauteur de ces enjeux.

## LES ACTIONS MENÉES...

### Les assises régionales de l'éducpop numérique (2014, 2016, 2019)

À destination des acteurs de l'éducation populaire de la région, ces sessions de 2 journées proposent de multiples ateliers, conférences, rencontres, parcours d'explorations... autour d'une thématique fédératrice.

### Expérimentation TiersLab Jeunes (2015-2017)

8 structures réparties sur 4 départements se sont essayées à la mise en place de lieux innovants qui croisent les pratiques numériques avec les pratiques originelles de l'éducation populaire.

### Enquête sur les pratiques numériques des jeunes (2017)

Menée auprès de plus de 1500 jeunes, cette enquête a permis de cerner plus finement les pratiques numériques des jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine.

### Hackathons (2018)

Mis en place dans 6 départements, ces temps de rencontres ont pour objectif de construire une réponse opérationnelle et innovante à une problématique numérique rencontrée sur les territoires.

*Des collectifs départementaux mènent aussi des actions dans la même approche que celles du collectif régional, ce qui renforce la pertinence sur les territoires.*

Pour en savoir plus : [www.educpopnum.org](http://www.educpopnum.org)



## LES MEMBRES DU COLLECTIF EDUCPOPNUM

Le Collectif régional EducPopNum, animé par le **CRAJEP Nouvelle-Aquitaine** et soutenu par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, est composé en 2018 d'associations de jeunesse et d'éducation populaire et d'associations du réseau information jeunesse.

Sont présents régulièrement :

- > La Bêta-Pi
- > Les CEMEA Nouvelle-Aquitaine
- > Le CIJ d'Angoulême
- > Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine
- > La FRMJC Nouvelle-Aquitaine
- > La Ligue de l'Enseignement Nouvelle-Aquitaine et Gironde
- > Les Petits Débrouillards Nouvelle-Aquitaine Nord
- > Rurart
- > L'URECSO Poitou-Charentes

[www.educpopnum.org](http://www.educpopnum.org)

 [educpopnum](https://www.facebook.com/educpopnum)  
 [#educpopnum](https://twitter.com/educpopnum)

Avec le soutien de



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**





14 juin 2019 - Actualité

## 2 000 maisons France Service d'ici à 2022

Les maisons France Service vont permettre de simplifier la relation des usagers aux services publics. Chaque canton aura une maison France Service d'ici à 2022. Dès l'année prochaine, 300 d'entre-elles seront opérationnelles. Les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville seront dotés en premier.

"Quel que soit l'endroit où on habite, on doit pouvoir rencontrer un des représentants [du service public]", a déclaré Edouard Philippe lors de son discours de politique générale devant les députés.

L'objectif du Gouvernement est d'améliorer le dispositif existant des maisons de services au public (MSAP). Il en existe déjà 1 340 sur le territoire, mais, souligne Jacqueline Gourault, "elles sont de niveaux très différents. L'idée est d'élever leur niveau général avec un panier commun de services."



C'est le sens de la création des maisons France Service.

L'Etat et ses partenaires contribueront au fonctionnement de chaque maison à hauteur de 30 000 euros par an. Soit un engagement **financier global de 200 millions d'euros d'ici à 2022**, dont 30 millions d'euros de contribution exceptionnelle de la part de la Banque des territoires de la Caisses des dépôts.

## UN GUICHET UNIQUE DE SERVICES

**"France Service" sera le nom du label qu'obtiendront ces maisons.** Pour l'obtenir, elles devront proposer *a minima* les démarches relevant de ces organismes :

- Caisse d'allocations familiales,
- ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques,
- Caisse nationale d'Assurance maladie,
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Pôle emploi,
- La Poste.

Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.

L'objectif est de labelliser un maximum de maisons France Service d'ici la fin 2019, en visant en priorité les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville. L'objectif fixé par le Premier ministre est d'avoir **"d'ici à 2020, 300 maisons France Service pleinement opérationnelles. Et d'ici la fin du quinquennat, une par canton."**

## PROXIMITÉ ET ACCESSIBILITÉ

L'objectif est que chaque Français puisse **accéder à une maison France Service à moins de 30 minutes.**

Elles seront ouvertes au moins cinq jours par semaine. Les plages horaires seront compatibles avec les horaires de travail des administrés.

Chaque maison devra disposer de 2 personnes formées à l'accueil du public et capables d'apporter une réponse pour les démarches du quotidien.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/tiers-lieux>

### Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

#### Tiers-Lieux

Pour pallier l'isolement et dynamiser leur territoire, des citoyens créent depuis des années des tiers lieux afin de développer le « faire ensemble » et retisser des liens. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. Leurs activités, bien plus larges que le coworking, contribuent au développement économique et à l'activation des ressources locales.

#### Qu'est-ce qu'un tiers lieu ?

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire. Chaque lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs. En résumé, dans les tiers lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...

#### Programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »

« Nouveaux lieux, nouveaux liens » est un programme interministériel qui vise à proposer aux citoyens, partout sur le territoire, de nouvelles activités et à de nouveaux services regroupés dans des lieux entièrement équipés en numérique. En soutenant ceux qui créent, inventent et portent ces nouvelles activités, l'État ambitionne de :

- Favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;
- Donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ;
- Faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;
- Impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

#### Conseil national des tiers-lieux

Véritable assemblée, il est composé de représentants des tiers-lieux dans leur diversité (économique, culturel, numérique, éducatif et d'enseignement supérieur, associatif, ESS...). Consulté par les pouvoirs publics, il jouera un rôle d'instance de représentation provisoire et de dialogue de la filière. Il participera à l'étude des candidatures pour les Fabriques de Territoire.

#### 300 "fabriques de territoires"

L'État lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Une attention particulière sera accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables seront reconnues comme « Fabriques numériques de territoire ». L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tiendra compte de l'offre de services et du lieu d'implantation.

Emfor Bourgogne-Franche-Comté - [www.emfor-bfc.org](http://www.emfor-bfc.org) - [contact@emfor-bfc.org](mailto:contact@emfor-bfc.org)

Dossiers thématiques > Le numérique, contours, enjeux et impacts > L'impact du numérique > L'impact du numérique sur les territoires, les citoyens



## LE NUMÉRIQUE, CONTOURS, ENJEUX ET IMPACTS

### L'impact du numérique sur les territoires, les citoyens

#### Les territoires

La révolution numérique est un véritable enjeu stratégique pour les territoires, les hommes et les femmes qui y vivent, les entreprises mais également en matière de services publics.

La révolution numérique transforme en profondeur l'économie, les sociétés et le territoire. Au-delà de ces mutations, la question de l'égal accès aux technologies de l'information et de la communication se pose aujourd'hui directement dans chaque territoire.

#### Territoire et politique

A la demande du Gouvernement, le Conseil National du Numérique a organisé une grande concertation nationale afin de "recueillir le plus largement possible les avis de l'ensemble des parties prenantes et de fournir des recommandations concrètes, pour nourrir le projet de loi sur le numérique et poser les jalons d'une stratégie numérique française, ayant vocation à s'appliquer au niveau local, national, européen et international." Ainsi, le rapport Ambition Numérique article 70 propositions autour de 4 thématiques

- Loyauté et liberté dans un espace numérique en commun
- Vers une nouvelle conception de l'action publique : ouverture, innovation, participation
- Mettre en mouvement la croissance française : vers une économie de l'innovation
- Solidarité, équité, émancipation : enjeux d'une société numérique

L'ensemble de ce rapport est résumé dans une vidéo de 5 minutes.

#### Territoire et technologie

La réflexion sur l'aménagement numérique du territoire a un véritable impact à long terme sur le développement économique, l'attractivité d'une région et par conséquent sur la création d'emplois. Le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité, l'aménagement (CEREMA) souligne que chaque territoire se voit impacté par le numérique selon sa densité urbaine et sa population. L'équipement numérique d'un territoire constitue même le premier critère d'implantation des entreprises. La qualité des services de télécommunication sur un territoire en est un des critères.

"Les types de réseaux déployés (fibre optique, cuivre, radio) dépendent principalement de la densité d'urbanisation des territoires ciblés (centres villes de grandes agglomérations, zones péri-urbaines, bourgs, zones rurales) et des usagers visés (entreprises et services publics ou grand public)."

Le Point d'Appui National Aménagement Numérique des Territoires (PAN ANT) est le référent des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et des Directions Départementales des Territoires (DDT). A l'interface de la politique nationale et des expériences locales, il conseille également les chargés de mission TIC des SGAR et à travers eux, les collectivités territoriales.

Lancé en 2013, le plan "France Très Haut Débit" a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 2022 et de renforcer l'égalité territoriale en intervenant sur les zones non rentables, délaissées par les opérateurs privés.

En effet, l'inégalité d'accès au très haut débit engendre de grandes disparités, notamment au niveau économique.

La fibre constituant aujourd'hui un facteur essentiel d'attractivité et de développement pour les territoires, le plan a défini comme prioritaire le raccordement des zones d'activité économique, en espérant que le passage au très haut débit réduira la fracture territoriale qui s'est renforcée avec le développement du numérique.

Cependant, les 20 milliards d'euros d'investissements nécessaires à la mise en œuvre de ce plan financé conjointement par l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés ne seront pas suffisants et il faudra, sans doute, attendre 2030 pour une couverture à 100 % et un investissement proche de 15 milliards d'euros supplémentaires.



## Territoire et compétences

Numérique et compétences : quels enjeux, quelles réponses pour les territoires?

L'impact de la transition numérique de notre économie sur l'emploi oscille entre deux visions antagonistes : la création ou la destruction d'emploi. Un autre volet concerne la faible maturité numérique des entreprises. Au-delà de la dimension technologique, le numérique appelle à de nouveaux modes d'organisation, de nouveaux modèles économiques et cela nécessite un besoin renouvelé en matière de compétences et suppose de placer la formation au cœur des développements économiques et des territoires.

lelabterritorial 2017- Hugo Lambert - Points de vue, Projets innovants

## Territoire et villes

Cosigné par les trois pôles de compétitivité franciliens, ADVANCITY, CAP DIGITAL et SYSTEMATIC PARIS-REGION, le livre blanc "le numérique dans la ville" explore les enjeux liés au numérique dans la ville. Il avance six recommandations opérationnelles auprès des élus, acteurs industriels, chercheurs et investisseurs pour relever les principaux défis de la ville numérique en termes d'aménagement, d'exploitation des infrastructures et de partage des données. Les 6 recommandations :

1. Ouvrir les données
2. Développer les usages innovants et le coworking
3. Favoriser l'accès des start-ups à la commande publique
4. Décentraliser les data centers
5. Assurer la continuité du haut débit
6. Mieux connecter les services et produits dans la ville

La "smart city", est un concept particulièrement développé par Antoine Picon, architecte, ingénieur et enseignant mais aussi un objectif pour des villes à devenir plus efficaces grâce au numérique. Pour le maire d'Issy-les-Moulineaux la smart city est une notion, un concept, au carrefour de trois bouleversements majeurs du début du XXIème siècle tels que la révolution urbaine, la transition numérique et le défi climatique, qui impose aux villes une autre mutation. Tel l'exemple de Barcelone lorsqu'en 2011, le projet novateur de la municipalité prévoyait des initiatives en matière d'open data, de ville durable (mobilité verte, éclairage intelligent, énergie renouvelable), d'innovation sociale (création d'une trentaine de FabLabs et autres espaces d'innovation ouverts aux citoyens), d'association entre universités, centres de recherches et partenaires privés, d'utilisation des nouvelles technologies pour fournir des services publics de meilleure qualité. Sa réalisation valut à la ville, en 2014, le titre de capitale européenne de l'innovation, décerné par la Commission Européenne.

## Les citoyens

Si le numérique a un impact sur le territoire dans toutes ses diversités, il influence également les citoyens à différents niveaux tels que l'accessibilité à des services, les usages personnels et professionnels d'internet et autres moyens multimédia.

### Citoyens et accès

Promulguée le 7 octobre 2016, la loi pour une République numérique entend encourager l'innovation et l'économie numérique, promouvoir une société numérique protectrice et garantir l'accès de tous au numérique. La loi est consacrée à l'accès au numérique dans tous les territoires et pour les publics en situation de handicap ou précaires.

Certaines de ses dispositions sont précisées par décret et visent, entre autres, à favoriser la "circulation des données et du savoir" à travers l'ouverture des données publiques et d'intérêt général, la création d'un service public de la donnée et le libre accès aux écrits de la recherche publique. Cette loi traite également de la protection des citoyens et des consommateurs sur internet. Par ailleurs, "Le numérique a un rôle à jouer dans la réduction des inégalités dont souffrent 12 millions d'handicapés en France". C'est ce que démontre le livre blanc de l'accessibilité du numérique qui, à partir d'états des lieux et de retours d'expériences en emploi, en éducation, en politique ... aborde différents exemples dont celui de la région Ile-de-France, sur les questions du numérique et de l'emploi des personnes handicapées. De plus, elle s'est engagée dans le développement de partenariats avec différents acteurs pour élever le niveau de qualification des jeunes handicapés ou bien pour attribuer des aides aux les start-ups qui innovent dans ce sens afin de pousser cette dynamique plus loin.

Quatorze grandes entreprises du numérique s'engagent pour l'emploi des personnes handicapées et lancent le portail handi numérique dédié aux métiers et aux formations du secteur, à destination des personnes handicapées. Grâce à ce site, les 14 entreprises du collectif "Handicap & Numérique" espèrent attirer et recruter de nouveaux candidats afin de répondre aux besoins de main d'œuvre de

niveau ingénieur dans les filières informatique et technique.

#### Citoyens et usages

Selon le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité, l'aménagement, la propagation de l'internet haut débit dans les foyers et dans la sphère professionnelle fait émerger plus d'usages et de besoins. Chez les particuliers, la demande augmente considérablement par la volonté d'accéder à plus de services, de moyens multimédia et les possibilités d'interaction. Concernant les entreprises, certaines exigences métiers, de constructeurs (ex: constructeurs automobiles), voient le déploiement d'applications de plus en plus perfectionnées et convergent inévitablement vers la généralisation du très haut débit.

#### Les français et les usages du numérique

Une enquête du Conseil Général de l'Économie (CGE), de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (Arcep) et l'Agence du Numérique, confiée au CRÉDOC, porte sur la diffusion et l'usage des technologies de l'information dans la société française. La synthèse de cette enquête s'organise en trois parties :

- Les principaux taux d'équipements en téléphone (fixe, mobile, ordinateur et connexion internet à domicile) et la proportion d'internautes dans la population française.
- Les usages, (navigation sur internet, envoi d'e-mail, téléchargement d'applications, achats, réseaux sociaux, loisirs, formation et recherche d'emploi, démarches administratives...).
- Un focus réalisé sur l'e-administration permet d'identifier les difficultés et de dégager des pistes pour accompagner au mieux la dématérialisation des services publics.

Le baromètre du numérique 2016, fait un point sur la place d'internet dans la société actuelle et notamment sur le fait de savoir si internet est nécessaire pour se sentir intégré dans la société française et combien de temps ils peuvent s'en passer.

#### Citoyens et compétences

Qu'entend-on exactement par compétences numériques ? Issu d'une synthèse du CEFRIO "Des compétences nécessaires pour soutenir le passage au numérique des PME" un groupe de chercheurs québécois propose une définition complète et représentative du concept multidimensionnel des compétences numériques. Il en découle ainsi trois grandes familles de compétences : les compétences techniques, collaboratives et cognitives.

Afin d'accompagner les individus dans leur utilisation des outils digitaux, l'idée d'un chèque numérique pour répondre aux besoins de formation des citoyens - particuliers, salariés, demandeurs d'emplois, associations - en matière d'utilisation des outils numériques devrait prochainement être mise en place. En 2016, Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat au Numérique et à l'Innovation, avait annoncé la mise en place d'un "chèque numérique" pour permettre aux Français de se former aux outils digitaux. Des phases d'expérimentations nationales sont en cours notamment pour les usagers des centres des finances publiques de Romans-sur-Isère (Drôme), Libourne, La Réole (Gironde) et Saint-Denis de la Réunion.

#### Citoyens et données

"Les technologies numériques ont transformé le rapport à l'information en réduisant les coûts de stockage, de traitement et de conservation des informations. Cette conservation massive des données est devenue un vecteur de changement pour l'ensemble des organisations, mais elle induit aussi des changements dans nos modes de vie (...) La maîtrise des données numériques est désormais devenue un élément crucial de la participation à la vie sociale, culturelle et politique. (...) L'enjeu des données numériques est plus que jamais au cœur des questions économiques et des modèles qui les sous-tendent. Ces transformations des usages liées aux données numériques correspondent aussi à des changements dans les formes socioculturelles et politiques que prennent nos sociétés. (...) Les personnes doivent participer non pas en tant qu'utilisateurs mais bien en tant que "co-architectes" de cette nouvelle société numérique. (...) La transition numérique pose la question des enjeux démocratiques dans une société où la relation entre la surveillance et l'Etat de droit est réinterrogée à la lumière des moyens mis en œuvre pour assurer un contrôle et une surveillance légitime de ces flux de données".

Le Conseil économique, social et environnemental a établi une liste de préconisations à partir d'un inventaire vocabulaire autour des usages et enjeux des caractéristiques de la donnée afin de construire une stratégie d'ensemble pour une culture numérique et une protection des données efficace.

Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté (2015).

#### Citoyens, numérique et services publics

Lancée officiellement le 4 octobre 2014 par Manuel Valls, Thierry Mandon et Axelle Lemaire, la concertation sur la transformation numérique avait pour fonction de recueillir les propositions d'action, les avis et les votes des citoyens autour de quatre grands thèmes :

- Croissance, innovation, disruption ;
- Loyauté dans l'environnement numérique ;
- Transformation numérique de l'action publique ;
- La société face à la métamorphose numérique.

Au terme de cette consultation le Conseil national du numérique a élaboré un ensemble de recommandations. Celles-ci s'appuient sur un socle de principes qui décrivent la société vers laquelle les citoyens et le gouvernement français souhaitent se tourner.

Issue de cette consultation, une synthèse sur la Transformation numérique des relations entre l'administration et les usagers du service public présente des pistes d'actions notamment en matière de simplification des démarches et d'adaptation aux nouveaux modes de vie ; de renforcement par le numérique de l'offre de services publics de proximité ; d'accompagnement des usagers et des agents à l'utilisation des services/outils numériques, l'adaptation des métiers de l'administration pour renforcer la littératie numérique des agents publics, intégration de nouveaux modes de travail et formes d'organisation collective .

---

Emfor Bourgogne-Franche-Comté - [www.emfor-bfc.org](http://www.emfor-bfc.org) - [contact@emfor-bfc.org](mailto:contact@emfor-bfc.org)



## Faire ensemble pour mieux vivre ensemble

Depuis plusieurs années, à l'initiative d'acteurs privés et de collectivités territoriales, de nouveaux lieux d'activités et de services se sont créés un peu partout en France. Dans les métropoles, mais aussi dans des territoires ruraux, périurbains ou dans les quartiers, les tiers-lieux expriment le désir partagé d'acteurs privés et/ou publics de se regrouper, de créer, d'inventer, de travailler, de faire ensemble.

L'équipement du territoire en Internet à très haut débit fixe et mobile donne accès à de nouvelles opportunités et à de nouveaux services. Télé-travailler depuis un espace de coworking, créer son entreprise ou étudier en ligne sans craindre l'isolement, accéder à une nouvelle offre culturelle, ces usages possibles aujourd'hui en annoncent bien d'autres demain ; et ils ne sont pas réservés aux grandes villes !

Après le lancement, en juin dernier, d'un programme spécifique sur les tiers-lieux, «Nouveaux lieux, nouveaux liens», le Gouvernement a encouragé ce mouvement de fond qui transforme nos territoires. Ces lieux représentent un véritable potentiel de reconquête économique. Ils épousent les évolutions les plus récentes de notre société : la transition écologique, le numérique, l'apprentissage par « le faire », le travail indépendant et les nouvelles activités... En ce sens, ils s'inscrivent pleinement dans l'action que nous menons en faveur de la cohésion sociale et territoriale.

L'État veut s'inscrire au côté des porteurs de projets, pour les aider à concrétiser et pérenniser leurs initiatives, en veillant à ce que tous les territoires soient concernés. Il ne s'agit pas pour l'État de normaliser, d'imposer un modèle, mais de donner à ces entrepreneurs, ces élus, ces acteurs du territoire, les moyens d'agir, de concrétiser leurs projets et de diversifier leurs revenus, grâce à des services innovants et des outils partagés.

Les ministères et partenaires associés à ce programme ont défini une offre de service, qui s'étend de l'aide en amorçage, en investissement ou en fonds propres, à la mise à disposition de locaux ou à l'apport de recettes de fonctionnement.

Cette approche originale est d'abord guidée par le souci de proposer un accompagnement sur-mesure à chaque porteur de projet. Parce que chaque territoire est différent et que chaque projet l'est aussi.

Notre société change, de nombreuses personnes veulent « faire ensemble », veulent travailler différemment. Ce que nous voulons encourager au travers de ce programme, c'est le développement de nouveaux services pour tous les Français, où qu'ils vivent, et cette capacité d'initiative à l'œuvre dans tous les territoires.



**Jacqueline Gourault**  
ministre de la Cohésion des  
territoires et des Relations avec  
les collectivités territoriales



**Julien Denormandie**  
ministre chargé de la Ville  
et du Logement



« Évoluer dans un lieu où se croisent de nombreux entrepreneurs inspirants est extrêmement énergisant ! »

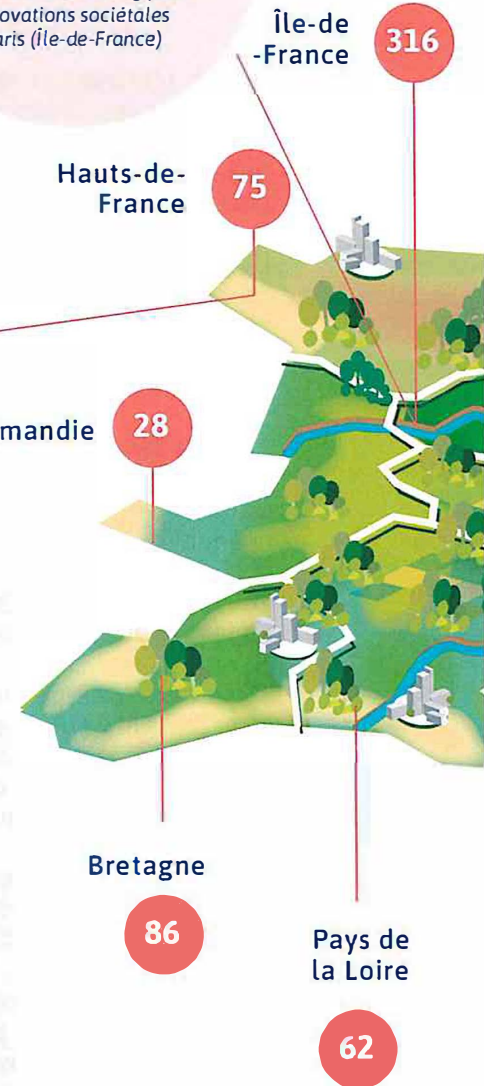
**Bruno Humbert**

La Ruche - coworking pour innovations sociétales  
Paris (Île-de-France)



« Demain, les idées neuves naîtront au contact de ce qui est le plus dynamique et créatif sur le territoire, des entrepreneurs, des industriels, des étudiants et des services connectés avec les métropoles. »

**François Decoster**  
La Station (Saint-Omer)



# Les tiers-lieux, qu'est-ce que c'est ?

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont **les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives**. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.

Chaque lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs. **En résumé, dans les tiers lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...**



**Pour aller plus loin :**  
voir pp.20-21 de ce dossier

## 1 800

c'est le nombre de **tiers lieux recensés par la mission conduite par Patrick Lévy-Waitz** dans son rapport *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, remis en septembre 2018.

↳ **Télécharger le rapport**  
[www.fondation-travailler-autrement.org](http://www.fondation-travailler-autrement.org)

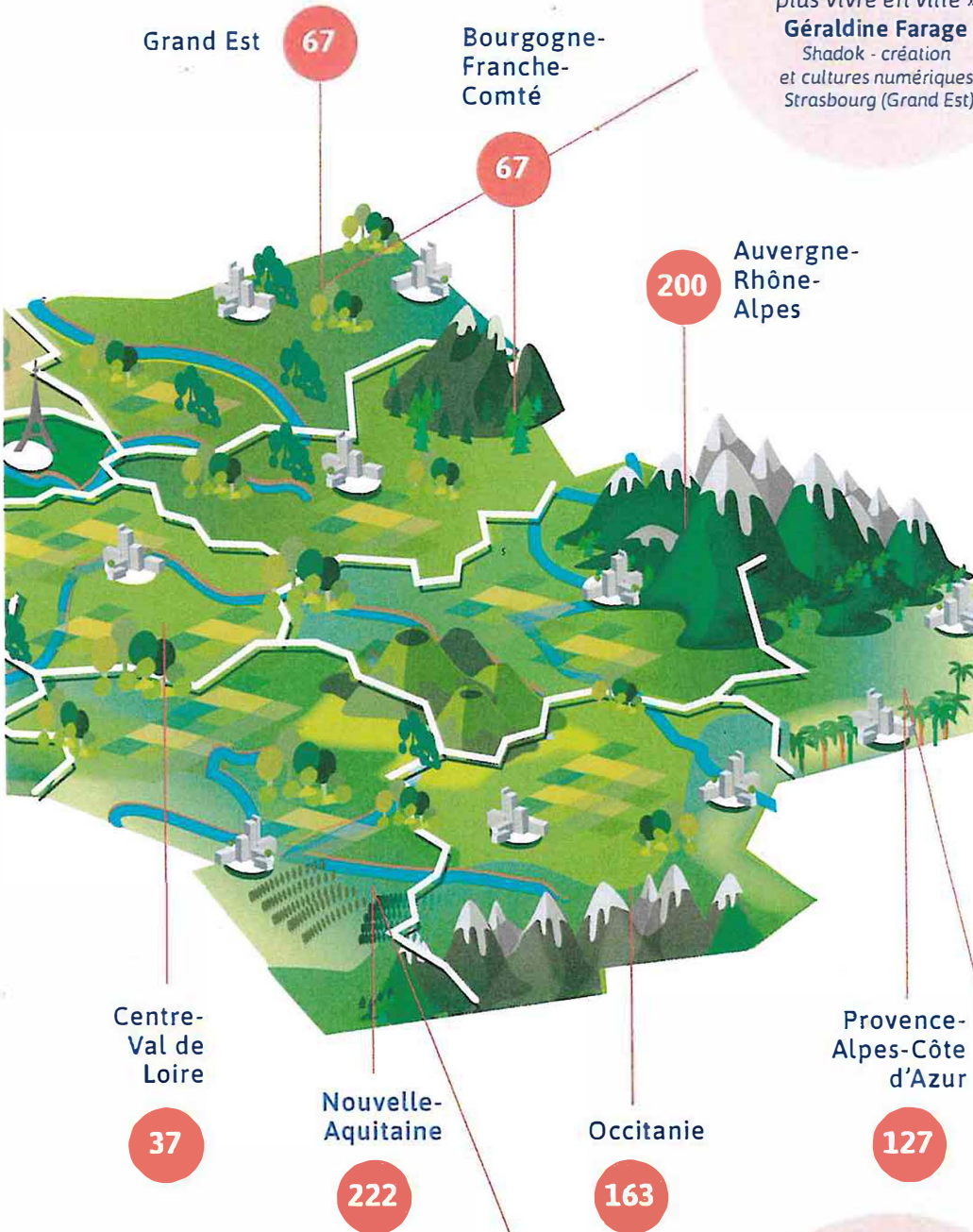




« La démultiplication des tiers-lieux sur le territoire facilite la prise de risque des travailleurs qui ne souhaitent plus vivre en ville »

**Géraldine Farage**

Shadok - création et cultures numériques  
Strasbourg (Grand Est)



Guadeloupe : 1

Martinique : 1

Mayotte : 1

La Réunion : 3

Guyane : 1



Corse

7

d'autres personnes. C'est très riche ! »

**Delphine Scipion**

Simone et les Mauhargats - atelier partagé,  
Saint-Macaire (Nouvelle-Aquitaine)



« Dans tout type de tiers-lieu on retrouve des compétences complémentaires et un brassage des connaissances et des savoir-faire »

**Aurore Huitorel-Vetro**

La Bricothèque - Fablab -  
Pernes-les-Fontaines (Paca)



Dossier de presse

Fabriques de territoire - 80 premières labellisations



# L'État s'engage au côté des porteurs de projets

Aujourd'hui, les tiers-lieux sont devenus des plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires : ruraux, péri urbains, urbains, quartiers de la politique de la ville...

À l'heure des grandes transitions démographique, numérique, écologique et productive, le Gouvernement décide de soutenir ces initiatives publiques et privées en adoptant une nouvelle méthode d'intervention : sans prescrire, sans chercher à normaliser mais en accompagnant, en accélérant et en « outillant » l'ensemble des acteurs.

## LES GRANDS AXES DU PROGRAMME « NOUVEAUX LIEUX, NOUVEAUX LIENS »

- Favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;
- Donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ;
- Faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;
- Impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

## Un programme interministériel spécifique

« Nouveaux lieux, nouveaux liens » est un programme interministériel déployé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) qui vise à donner accès à de nouvelles activités et de nouveaux services pour les habitants partout sur le territoire grâce au renforcement des tiers-lieux.

En soutenant ceux qui créent, inventent et portent ces nouvelles activités, l'État ambitionne de :

- Rendre les projets de tiers-lieux soutenables dans les territoires ;
- Valoriser l'entrepreneuriat en favorisant la coopération ;
- Mettre en réseau et outiller ces communautés professionnelles.

## L'AMBITION DE L'ÉTAT :

- donner les moyens d'agir aux acteurs et aux porteurs de projets locaux
- consolider la dynamique des tiers-lieux partout sur le territoire